

ASSOCIATION DE COMITES DE QUARTIER UCCLOIS (A.C.Q.U.)

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIE

Au Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune d'Uccle. Place Jean Van der Elst 29 1180 Bruxelles

Le 08 octobre 2013

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins,

Concerne – demande de Permis d'urbanisme pour l'aménagement de 2 bandes cyclables en béton de part et d'autre de la rue de Percke, à partir du carrefour avec la drève Pittoresque jusqu'à la limite de Linkebeek. Demandeur : Société Bruxelloise de Gestion de l'Eau.

Veuillez trouver ci-dessous les remarques dont nous souhaitons qu'il soit tenu compte dans le cadre de l'examen de ce permis.

Présentation et analyse du projet :

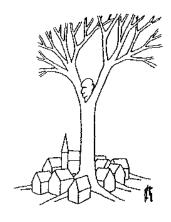
Le projet d'aménagement prévoit la réalisation d'une voirie carrossable comprenant deux bandes cyclables en béton et l'aménagement d'un trottoir en rehausse principalement d'un côté de la chaussée, selon les possibilités des lieux.

La largeur totale de la voirie (pistes cyclables suggérées dans les deux sens comprises) varie entre 2,75 m de large et plus de 4 ou 5 mètres par endroit.

En matière de largeur de voirie pour une voirie à sens unique, l'IBSR recommande une largeur minimum de 2,75 m. Et pour une piste cyclable suggérée une largeur de 0,90 m.

La largeur de la voirie telle que projetée ne permet pas le croisement de véhicules, soit sans rouler sur le bas-côté, soit sans qu'il soit prévu des aménagements afin d'assurer ces croisements. D'autre part, la largeur projetée des pistes cyclables suggérées (50cm) n'est qu'une soi-disant protection qui pourrait s'avérer plus dangereuse qu'autre chose. Le cycliste éventuel s'y sentirait en sécurité alors qu'il n'en est rien. La largeur restante de la chaussée n'est pas suffisante pour assurer sa sécurité.

D'autre part, l'aménagement des pistes cyclables suggérées avec revêtement de béton provoquera sans aucun doute une augmentation de la vitesse de roulage, car utilisées inévitablement comme bande confort par les automobilistes.



ASSOCIATION DE COMITES DE QUARTIER UCCLOIS (A.C.Q.U.)

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATII

Propositions de l'ACQU

Nous demandons

- La réalisation d'un plan d'alignement pour cette voirie, afin d'appréhender la largeur réelle nécessaire pour un bon aménagement des lieux sans danger ou faux sentiment de sécurité pour les usagers;
- que l'aménagement projeté étudie la possibilité de créer un trottoir partagé éventuellement <u>rehaussé</u> (bordure) pour les piétons et les cyclistes. Celui-ci pourrait être séparé de la voirie carrossable par une haie ou une clôture recouverte de lierre ;
- que l'aménagement projeté ne se calque pas sur la portion flamande (commune de Linkebeek) de la rue de Perck (fausses pistes cyclables) que nous trouvons dangereuse.
 Néanmoins la connexion à ce tronçon flamand doit être murement réfléchi afin d'éviter des situations dangereuses où un cycliste devrait subitement traverser la voirie lorsqu'il passe d'un Région à l'autre.

Et accessoirement :

- que l'éventualité de la mise en « Zone 30 » de la rue de Percke soit étudiée.
- Des informations complémentaires quant au choix qui a été fait en matière de revêtement de la voirie. En effet certaines zones sont prévues d'être pavées et d'autres asphaltées sans que nous en comprenions la raison.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour l'ACQU, Enguerrand DAVID Chargé de mission.